

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28-07-2020

Présents : Thierry Begué, Bart Raymaekers, Christine Surgis, Géraldine Sos, Anna Moreau, Ignatius Steinmann, et à partir de 16h23, Alexandre Cherrier.

Le maire souhaite la bienvenue aux habitants à ce premier Conseil Municipal ouvert à tous sous réserve du respect des « gestes barrière » en vigueur dans le cadre de la lutte anti-Covid 19. Il explique ensuite l'heure exceptionnelle de ce conseil, 16h00, fixée ainsi afin de permettre la présence de Magali Bruhier, notre secrétaire remplaçante qui présente ensuite le Compte Administratif 2019 puis le budget « prévisionnel » de 2020.

BUDGET :

L'adoption de ces comptes et du budget ont pris beaucoup de retard du fait du confinement d'une part, de l'installation tardive du nouveau Conseil Municipal d'autre part. Le maire est resté présent lors du vote du Compte Administratif de 2019. En effet, la présentation et le vote de ce compte relèvent normalement de l'ancienne équipe mais celle-ci n'a pu le faire pendant le confinement.

Les documents détaillés, soit les Comptes Administratifs 2019 (Général, Eau et assainissement, Photovoltaïque), les Comptes de Gestion (Général, Eau et assainissement, Photovoltaïque), l'affectation des résultats ainsi que les Budgets Primitifs 2020 (Général, Eau et assainissement, Photovoltaïque) **sont consultables en Mairie**. La date limite pour voter ces documents était fixée au 31-07-2020.

Pour présenter ces documents la même logique que celle qui était employée jusqu'alors a été mise en oeuvre. Des erreurs d'imputation, donc de présentation, des incohérences voire des anomalies y figurent. Le Maire rappelle que la présentation de ces documents doit être « sincère » selon l'expression consacrée de l'Administration. En cas de non-approbation de ces documents par le Conseil Municipal il y a un risque sérieux de mise sous tutelle de la Mairie avec une expédition des affaires courantes mais sans possibilité d'investissements, de réaliser des projets. Cela bloquerait la Commune.

Pour ces raisons les Comptes Administratifs et les Budgets Primitifs ont tous été votés à l'unanimité par le Conseil à la condition que le rapprochement amorcé avec la Perception et la Sous-Préfecture, qui préconisaient ce vote, permette d'améliorer les contenus et les présentations, ceci en concordance avec les exigences administratives. Les délibérations tiennent compte de cette préoccupation.

EAU :

A la réunion publique du 23-07-2020 organisée par la mairie concernant l'eau et l'assainissement il a été indiqué que les tarifs pratiqués à Nohèdes étaient inférieurs au tarif légal si l'on tient compte du forfait administratif de 120m³ par ménage (c'est la consommation moyenne d'un ménage Français composé d'un couple et de deux enfants qui est retenu puisque nous ne disposons pas de compteurs individuels). L'accès aux financements par des subventions des équipements d'eau potable ou de station d'épuration est impossible si les prix minimas ne sont pas

facturés. C'est ainsi que le financement du projet de station d'épuration était au point mort (absence de prix minimum, de RPQS annuel, soit le Rapport sur les Prix et la Qualité des Services)

Pour cette raison, après en avoir échangé avec la population, le Conseil délibère pour fixer le **prix de l'eau potable à 121 euros le m3 ainsi que le prix de l'eau d'assainissement à 121 euros le m3.**

S'y ajoutent des redevances, soit actuellement de 13,50 euros et de 7,50 euros. Ces prix entreront en vigueur au 01-01-2021 et devraient permettre à la Commune d'obtenir des subventions.

Par la suite, même si l'Etat par le biais de l'Agence de l'Eau a supprimé il y a deux ans la possibilité d'un financement pour la pose de compteurs individuels, cet équipement étant réputé acquis puisque réclamé depuis 1995, une baisse de la facture d'eau est sérieusement envisageable pour beaucoup de Nohédois. En effet, la facturation se ferait à la consommation réelle, ce qui allégerait la facture de petits consommateurs.

Nous essayerons donc de réduire cette période transitoire de facturation forte à tous au strict minimum.

En ce qui concerne l'eau du canal, une vérification sera effectuée puisque certains en bénéficient mais ne la payent pas et d'autres la payent sans en disposer.

Adoption à l'unanimité de l'augmentation du prix de l'eau.

DIVERS :

-La perception propose l'abandon de certaines créances, irrécouvrables pour certaines depuis 2008.
Acceptation par le Conseil.

-Location d'un logiciel appelé, cadOgé, utile pour tout ce qui concerne des problèmes de cadastre et de base d'imposition. Coût annuel 210 euros.
Acceptation par le Conseil.

-Redevance poteaux électriques. La Commune devrait pouvoir récupérer auprès d'Enedis 212 euros par an.
Acceptation par le Conseil.

-SIOCCAT, le Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitanes et Catalanes demande la désignation de délégués.
Christine Surjis est désignée comme titulaire et Anna Moreau comme suppléante.

-Procuration à la Poste : en plus du maire, délégation à la secrétaire et aux adjoints accordée à l'unanimité.

-Affouage : un nombre insuffisant d'arbres a été marqué pour 2020. L'ONF en marquera d'autres, également pour 2021.
Acceptation par le Conseil.

-Prêt de la statuette de St Martin au département dans le cadre d'une exposition à Perpignan. Une convention est à signer qui précise les conditions du prêt, les assurances, etc. Durée : du 15-10-2020 au 15-10-2021. Une photo sera placée à la place de la statuette pendant la durée du prêt.
Acceptation par le Conseil.

-Suite à la demande de Mrs. Dessain et Zaouga concernant une facturation de bois d'affouage d'une part, l'accord de Mme Garelick et de la perception d'autre part il est convenu de facturer à Mme Garelick la somme de 350 euros. Le complément dû, soit 150 euros, seront pris en charge solidairement par Mrs Dessain et Zaouga. Une convention entre ces 3 personnes devra sceller cet

accord avant validation lors du prochain Conseil.

-Le maire sort de la salle du Conseil afin de faire examiner en son absence une demande spécifique le concernant.

Locataire à l'année d'un gîte communal, Pascale Begué formule une proposition concernant la location à l'année de l'autre gîte communal, accolé à sa location. Ce gîte n'est occupé qu'une partie de l'année et n'est pas rentable d'un point de vue financier. Lorsqu'il est loué il provoque des nuisances sonores importantes puisqu'il n'y a pas d'isolation phonique. Par ailleurs la famille s'agrandit avec la naissance d'un petit enfant. L'accueil familial dans ce 45m² est problématique. La proposition est la suivante :

- jumeler les deux gîtes par une ouverture pratiquée au rez de chaussée, créant ainsi un logement de 90m²
- suppression d'un compteur électrique, jusqu'ici à la charge de la mairie, devenu inutile
- ces travaux seront à la charge du ménage
- fixation du montant total de loyer mensuel à 500 euros, soit plus que les 350 euros actuels et la moyenne des locations encaissées pour ce gîte loué occasionnellement.

La parole a également été donnée aux habitants présents afin d'évaluer si un avis favorable donné à ce projet défavoriserait un éventuel demandeur de logement. Il ne semble pas qu'il y en ait actuellement. A également été abordé le fait qu'une telle attribution priverait la commune d'une possibilité de dépannage en cas d'urgence. Ce problème est réel mais des possibilités de repli existeraient dans l'un des gîtes, privés, du village.

Compte tenu de ces éléments le Conseil accepte à l'unanimité la demande formulée par Pascale Begué, ceci à compter du 01-09-2020.

-indemnités des élus : le vote précédent par le Conseil Municipal des indemnités versées pour le maire et les adjoints était basé sur des indices erronées, celles-ci ayant été modifiées en mars 2020. Le montant de ces indemnités ne varierait que de quelques centimes avec l'indice en vigueur.

Modification adoptée à l'unanimité.

-acquisition d'un logiciel, sans loyer pour les mises à jour ultérieures, pour le secrétariat à 2500 euros. Ce logiciel, préconisé par la secrétaire, doit permettre un travail plus efficace, entre autres, pour la gestion de l'eau, l'état civil, le recensement militaire, les élections. Il permettrait également de gérer la paye sans passer par le secrétariat du Centre de Gestion, ce qui permettrait de faire des économies sur ce budget.

-réunions publiques : possibles depuis le 10-07-2020, sous conditions du respect des préconisations sanitaires relatives au Covid 19. Pour le 14-07-2020 le délais était trop court pour la municipalité pour organiser un événement. Le Centre de Loisirs a préparé une soirée pour le 15 août, les précautions prises ayant été validées par la Préfecture avec cependant une révision à la baisse du nombre de participants de 45 à 30.

-divagation bovine : le troupeau de bovins appartenant à M. Converset divague régulièrement au village et à l'estive. Or, faute d'avoir signé les conventions avec l'AFP et l'ONF, d'avoir négligé les démarches pour demander l'autorisation de partir en estive l'éleveur n'a plus suffisamment de terrain pour faire pâturer le troupeau. Celui-ci se nourrit notamment sur les pâturages attribués à d'autres, créant un préjudice. L'éleveur ne répond pas aux demandes d'intervention pour faire cesser ces troubles.

L'objectif de la mairie est de faire cesser la divagation.

-fibre optique : seulement 50% sont enterrés entre Ria et Conat. Entre Conat et Nohèdes le réseau sera enterré sur les segments où les poteaux ne peuvent pas supporter l'installation de la fibre. M. Beltran, responsable de Numérique 66, pense que la fibre sera déployée à Nohèdes en 2023 ou

2024. La mairie souhaiterait que le réseau soit enterré au maximum pour des raisons de fiabilité et d'esthétique notamment.

-le Sydell, chargé de l'enfouissement des lignes, a été rencontré. Seul le quartier ouest du village n'a pas encore fait l'objet de travaux d'enfouissement. Or, le coût de celui-ci s'élèverait à 80 000 euros....

- La Présidente du Conseil Départemental, Hermeline Malherbe, a été rencontrée par Thierry, notamment pour les problèmes de réseaux d'eau, de tempête Gloria, enfouissement de câbles, téléphonie mobile, toitures de bâtiments communaux, acquisition foncière Réserve Naturelle, sécurité incendie.

-M . Castex, alors président de la ComCom, le directeur général de la ComCom, le correspondant Natura 2000, la Gendarmerie, l'assureur, le percepteur, l'inspecteur du cadastre, la Chambre d'Agriculture, le Service de l'Eau CD66, ARS, Service Patrimoine CD, Responsable routes Conflent CD66, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, SDIS66, Cayrol, Responsables ACCA Nohèdes et l'AICA, l'ONF, DDTM (urbanisme, élevage, Natura 2000), PNRPC, SPANC66, ainsi que des partenaires (entreprises, artisans...) de la commune ont été rencontrés ou contactés par téléphone.

-Rendez-vous prévus : Bassin Versant de la Tet / nettoyage d'embâcles.
PNRPC

-fuites d'eau : Bart fait le point sur les recherches et les travaux entrepris. La vraie fuite n'a pas encore été mise à jour, malgré la recherche par des entreprises spécialisées utilisant des techniques complémentaires. La pose de vannes à des points stratégiques, à chaque fois que cela est possible, est privilégiée car cela permet de cerner plus précisément les quartiers concernés. Actuellement, 10m³/heure sont injectés au château d'eau. La fuite est vraiment conséquente, probablement depuis le 02-06-2020 où une augmentation du débit a été constatée, et elle n'est toujours pas détectable à l'œil....

- les déchets : tous les habitants ont reçu des informations pour optimiser la gestion de ceux-ci .

- épaves : Prochainement commencera une campagne pour faire enlever des épaves automobiles ou en voie d'épavisation.

- antenne Bouygues : nous ignorons si celle-ci est entrée en fonction. Le responsable du service est décédé. Thierry se renseigne pour savoir si nous pouvons bénéficier d'une redevance.

- cimetière : débroussaillage à terminer.

- panneau de signalisation à mettre en place pour indiquer les lacs...

- entretien du village, travaux divers : il y a trop de travail pour un employé à temps partiel. Afin d'examiner si certains travaux, pour la mairie, mais aussi ponctuellement chez des particuliers, pourraient être confiés à une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, Bart et Géraldine ont entamé des démarches pour se renseigner si cela est possible chez nous. Et si oui, dans quelles conditions.

- poteaux télécom : certains sont toujours couchés depuis Gloria. Orange est à relancer à ce sujet.

Fin du Conseil à 18h35.